

Procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2025

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Benjamin GRENAT, Vincent REQUET, Antonio MONTES, Jérôme HAUTEVILLE

Membres excusés : Jean-Claude DEBUS (donne procuration à Benjamin GRENAT), Karen ANCEY (donne procuration à Antonio MONTES), Marie-France VIGNES (donne procuration à Gilles GRENAT)

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2025

Vote : Accord à l'unanimité

II- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Vote : Accord à l'unanimité

III- Affaire financières

1- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025.

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les taux 2025 relatifs à la fiscalité locale sans augmentation depuis 2024. La taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires.

	Taux 2025
Taxe d'habitation (TH)	11,37 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	32,57 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	57,97 %

Vote : Accord à l'unanimité

2- Vote des budgets primitifs 2025

2.1- Cadre général du budget

Le budget primitif 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes
- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité)
- ajuster une dépense
- réduire un chapitre pour en alimenter un autre.

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal.

Concernant les budgets « bailleur de biens ruraux » et « budget principal », l'assemblée délibérante peut autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7,5 %

Le budget 2025 est voté le 31 mars 2025 par le conseil municipal, il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture. Le projet de budget a été transmis aux membres du conseil municipal en date du 18 mars 2025 dans le respect de 12 jours prévu par l'article 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément au référentiel M57 adopté par la commune.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel...).
- La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

2.2- Le budget 2025 comprend 2 budgets annexes :

- Le budget bailleur de biens ruraux,
- Le budget de l'eau et de l'assainissement,

et le budget principal

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer son quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Le budget est voté par chapitre, c'est-à-dire que l'ensemble des dépenses de même ordre sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire. L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles d'un même chapitre, en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable.

Les recettes de fonctionnement :

- Impôts et taxes
- Produits de gestion courante (Carrière, Gorges du Pt du Diable, location salle des fêtes...)
- Dotation et participation (FCTVA, diverses compensations de l'Etat)
- Produit des services (coupe de bois, redevance pylônes...)
- Revenus des immeubles (loyers auberge et appartements)

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement :

La section d'investissement intègre les éléments suivants :

- Les remboursements des emprunts
- Des frais d'études
- L'achat de terrains avec frais de notaire
- Des travaux potentiels à la mairie et au bâtiment scolaire
- L'achat de tableau interactif et de tablettes pour l'école
- Une provision pour du matériel roulant et de l'outillage
- Le remplacement de la porte du garage située à proximité du Panoramic
- L'extension, la réfection de la salle des fêtes et la construction d'une bibliothèque.
- Les appels de fonds IDEIS pour la rénovation du Panoramic.
- Les travaux d'aménagement du site du Col du Grand Taillet

Les recettes d'investissement :

- Virement de la section de fonctionnement
- Fonds de compensation de la TVA
- Subventions reçues (Département, région, état, Europe, Fondation du Patrimoine..)
- Emprunt

Présentation est faite des différents budgets :

Budget Bailleur de biens ruraux, équilibré en fonctionnement et investissement :

Fonctionnement : 11 105.26 €

Investissement : 8 819.26 €

Vote : Accord à l'unanimité

Budget Eau et assainissement, équilibré en exploitation et investissement :

Exploitation : 151 091.00 €

Investissement : 267 170.69 €

Vote : Accord à l'unanimité

Budget de la Commune, équilibré en fonctionnement et investissement :

Fonctionnement : 676 702.92 €

Investissement : 1 515 256.13 €

Vote : Accord à l'unanimité

IV- Servitude de surplomb

1- Dans le cadre de la réfection de la salle des fêtes et la création de la bibliothèque, le toit de la bibliothèque surplombe le bas de la parcelle n° 0A394, propriété des consorts DEMONCHY.

Afin de réaliser dans de bonnes conditions les travaux (démolition des toilettes publiques, mise en place d'un échafaudage, isolation de la façade, démontage de l'échafaudage...) il est proposé d'autoriser dans l'acte de servitude la mise à disposition du chemin, à titre gratuit, durant la période des travaux et d'autoriser la servitude de surplomb.

Vote : Accord à l'unanimité

2- Achat de terrain

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une parcelle de l'indivision Burtschell-Demonchy à La Forclaz, dans le cadre de la construction de la bibliothèque.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section A n°394, d'une contenance de 13 m², au prix de 20.00 € le m², soit un montant de 260.00 €.

Vote : Accord à l'unanimité

3- Vente de terrain

Madame le Maire propose aux membres du conseil de vendre aux consorts Burtschell -Demonchy, une partie de la parcelle section A n° 351 d'une surface de 46 m² située au chef-lieu, pour un montant de 20.00 € le m², soit pour un total de 920.00 €.

Vote : Accord à l'unanimité

Madame le Maire propose aux membres du conseil de vendre à Mme Mélanie Gallay, une partie de la parcelle section A n° 2184 d'une surface de 91 m² située à Belmont, pour un montant de 3.00 € le m²,

soit pour un total de 273.00 €, afin de régulariser une situation ancienne.

Vote : Accord à l'unanimité

V- Questions diverses :

1- Point sur les dossiers d'urbanisme :

3 permis de construire : 2 en 2024 (1 maison au Chef-Lieu et la bibliothèque) ; 1 en 2025 (1 maison à Belmont);

1 permis de démolir (1 grange au Cruet)

2 demandes préalables en 2025 (au Panoramic, au Chef-Lieu)

2- Dépôt d'un dossier de subvention ALCOTRA dans le cadre du jumelage avec Oyace

3- Préparation de la fête patronale

4- Point sur le centre de loisirs :

Il concerne les villages de La Vernaz, La Baume, La Forclaz et Seytroux.

Ce centre ouvrira du 15 juillet au 8 août à l'école de La Vernaz. Les inscriptions se dérouleront les 14 et 23 mai au centre de loisirs de Bellevaux. Inscriptions à la semaine, soit 4 jours, soit 5 jours (20 places maxi)

5- Comité de territoire de lancement du contrat départemental Haute-Savoie nature 2025-2027 : Madame le Maire demande la présence d'un adjoint à ce Comité de territoire.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Le Maire

Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance

Cyrille GALLAY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Cyrille Gallay", written over a white background.

